

ANNEXE 9

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Personne en charge : Maxime GERY, chargé d'étude
Adresse : Le Tholonet CS70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
Téléphone : 04.42.66.70.00 Fax : 04.42.66.60.24
Email : maxime.gery@canal-de-provence.com

→Le projet se situe hors des sites Natura 2000. Seul le 1^{er} cas est ainsi renseigné ci-après.

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**a. Nature et description du projet**

La Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) projette de réaliser une nouvelle ligne de production d'eau (station de pompage + adduction) dans le cadre de l'aménagement des réseaux du Sud Luberon.

Elle comprend une nouvelle station de pompage au lieu-dit L'Abbaye à proximité du château de la Loubière, à partir du canal Sud Luberon (commune de Pertuis) pour desservir le réservoir de St Julien existant (commune de La Bastidonne) via un maillage avec le réseau existant au lieu-dit St Jean.

Le linéaire d'adduction sera de l'ordre de 3,5 km de diamètre 600mm, intégralement sur la commune de Pertuis, associé à des ouvrages techniques.

Le projet implique un ouvrage de purge qui se rejettera dans le Vallat de Galance, objet d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, impliquant ce formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 joint au dossier de demande d'examen au cas par cas pour l'étude d'impact.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non, aucun éclairage nocturne n'est prévu.
Les travaux seront effectués de jour.

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Deux cours d'eau intermittents sont localisés dans la zone du projet : **le vallat de Galance et le vallat de l'Ebrette** (cf. Figure 1). Aucun des 2 cours d'eau n'est traversé. En revanche le vallat de galance accueillera les eaux de purge du réseau (objet d'une déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement).

Après doubles investigations par un bureau d'étude naturaliste et par un expert pédologue, **deux zones humides à gros jonc** ont été identifiées sur la zone du projet (cf. Figure 2 et Figure 3). Le projet a été adapté afin de contourner ces 2 zones humides qui ne seront donc pas impactées.

L'ouvrage de purge prévu sera situé à l'aval du dalot au niveau de la traversée de route du vallat de Galance (cf. Figure 4 et Figure 5), c'est-à-dire en dehors et à l'aval de la

zone humide. La berge accueillant l'ouvrage ne présente pas de végétation particulière ; la ripisylve, en retrait, ne sera pas impactée (cf.).

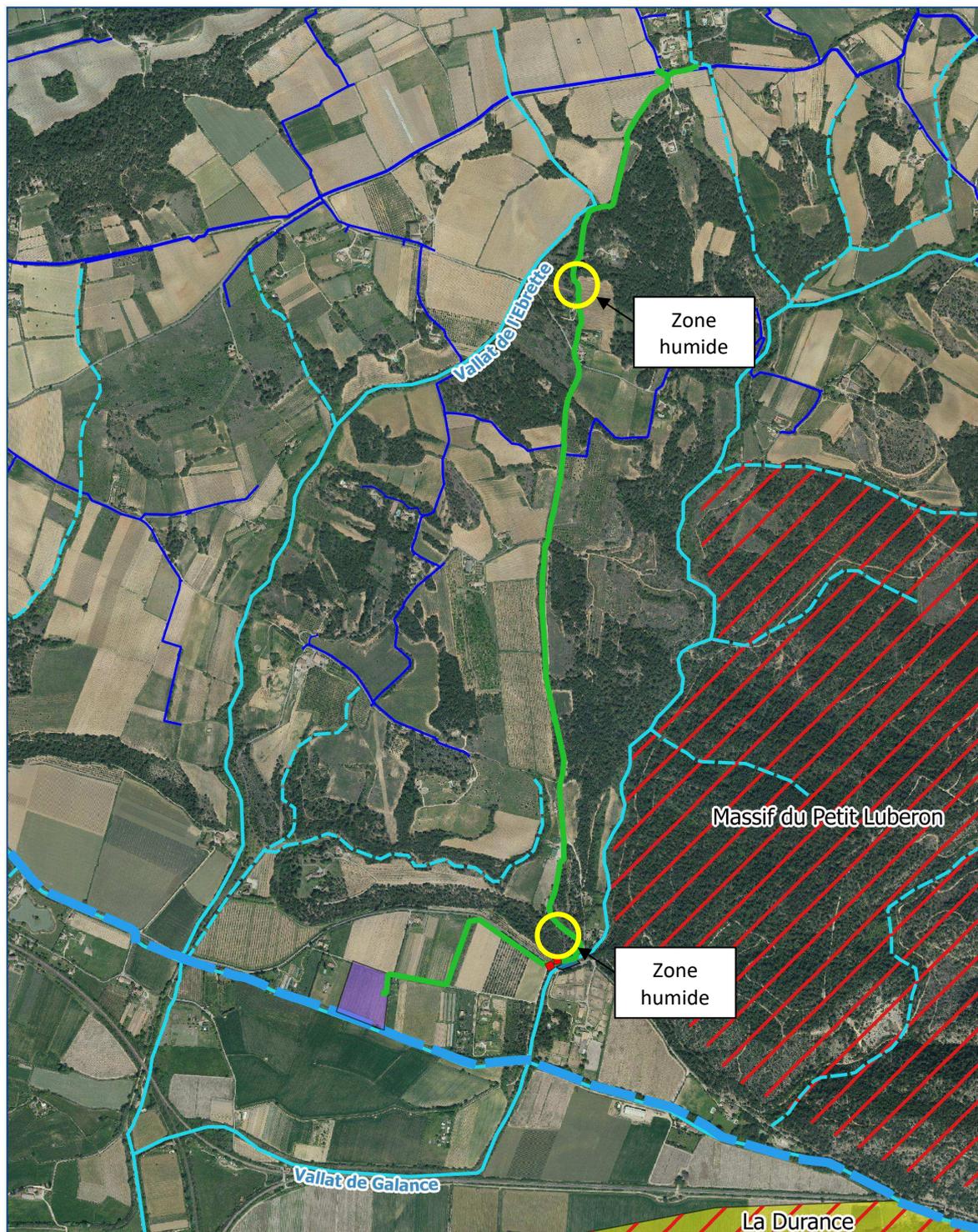


Figure 1 : Milieux aquatiques

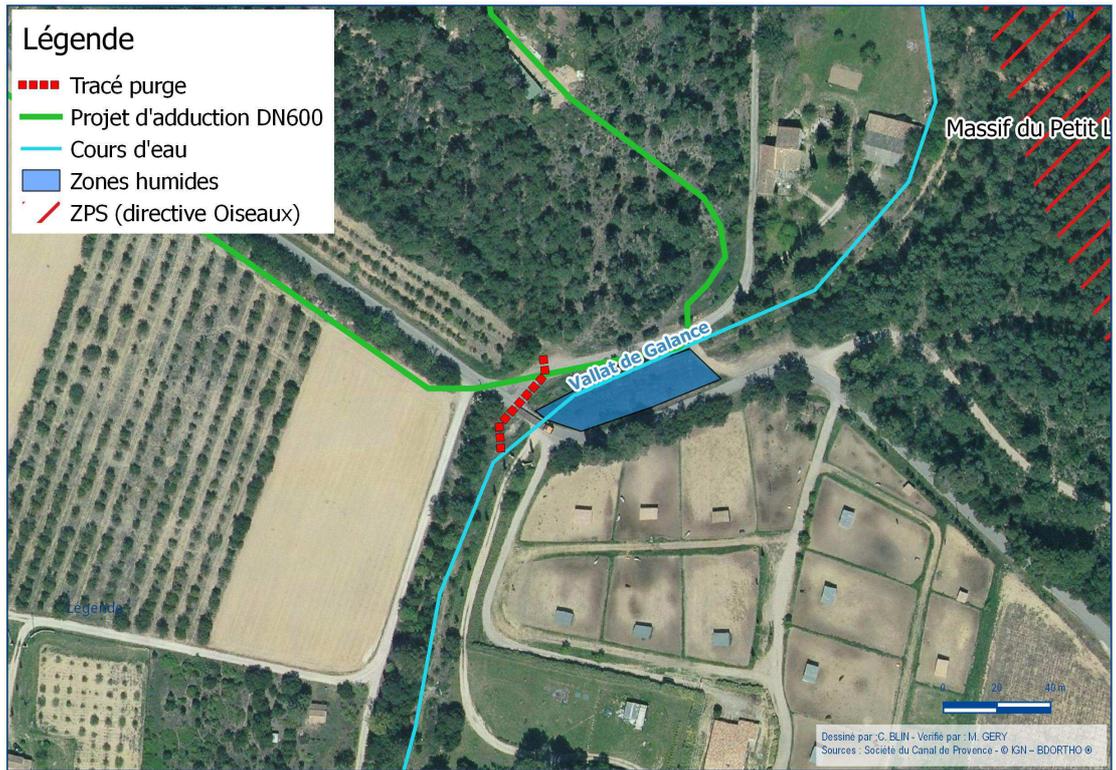


Figure 2 : Zoom sur la zone humide évitée par l'ouvrage de purge au niveau du vallat de Galance



Figure 3 : Zoom sur la zone humide évitée par le tracé de la canalisation



Figure 4 Localisation de l'exutoire de la purge dans le vallon de galance (en eau lors de la photo) et végétation de la berge

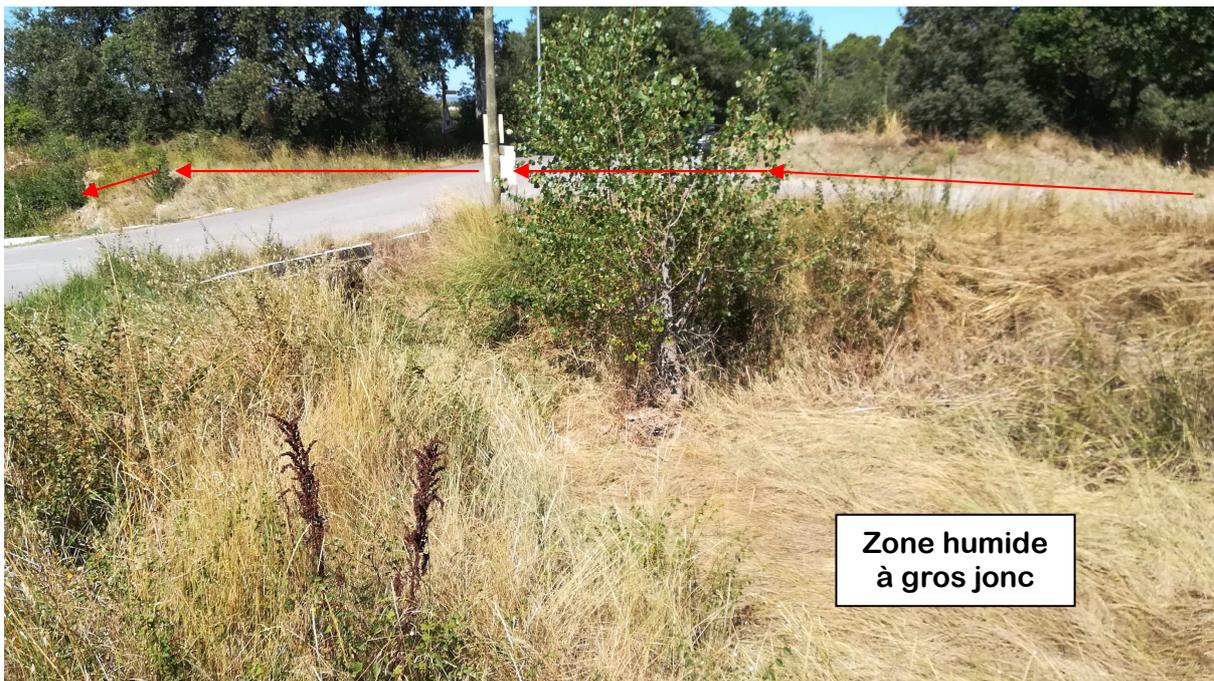


Figure 5 Evitement de la zone humide à gros jonc (à sec lors de la photo)

d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Environ 25 arbres (chênes et pins exclusivement) seront coupés dont 16 en Espace Boisé Classé.

Un dossier de déclaration coupe/abattage a été déposé pour un total de 11 chênes et 5 pins, au niveau des EBC des parcelles suivantes :

- C589 et 590 : 8 chênes et 5 pins (diamètre 10 à 25 cm).
- C369 : 3 chênes (diamètre 16 à 35 cm).

e. Localisation et cartographie

Le projet est situé : Commune de Pertuis, Département de Vaucluse

Lieu-dit et adresse des ouvrages :

- Le linéaire d'adduction sera de l'ordre de 3,5 km et traversera de nombreuses parcelles intégralement sur la commune de Pertuis, entre le lieu-dit « L'Abbaye » à proximité du château de la Loubière, et le lieu-dit « Saint Julien » (jusqu'à La Bastidonne).
- Les ouvrages station de pompage et station de traitement de l'eau seront situés au lieu-dit « L'Abbaye », parcelles 0527, 0528, 0529, 0530, Pertuis.

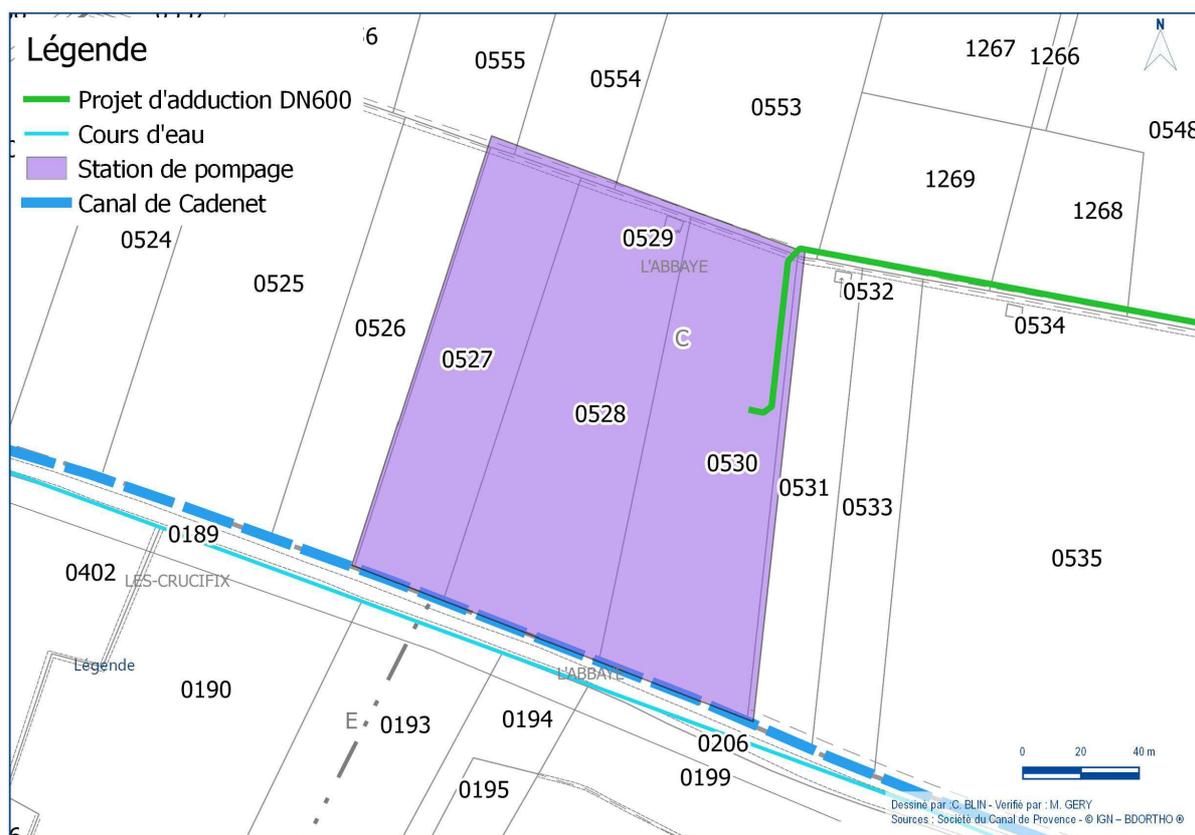
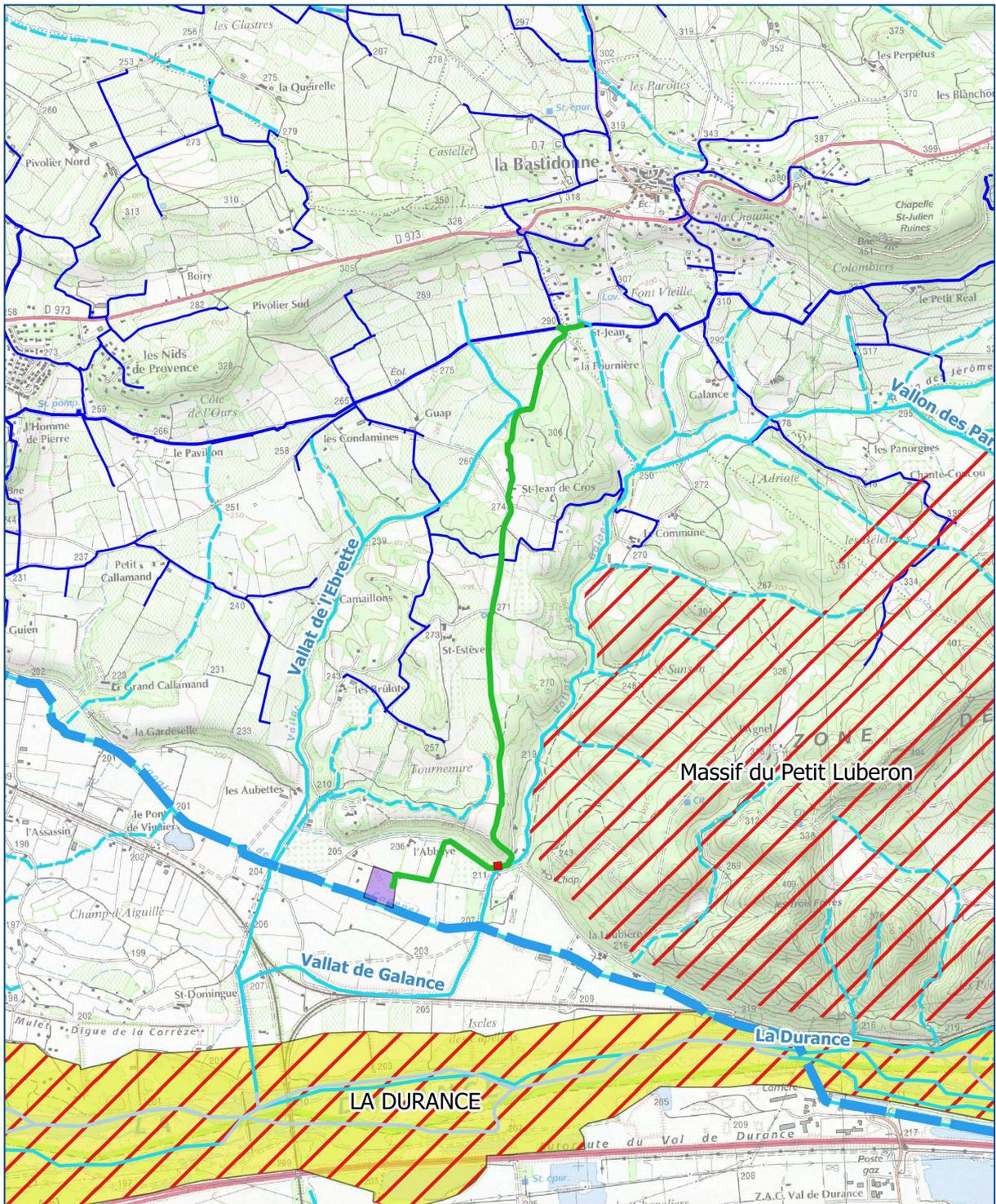


Figure 6 : Localisation cadastrale de la station de pompage et de la station de traitement de l'eau

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- < 500 m de la ZPS (Directive oiseaux) « Massif du Petit Luberon » : FR9310075
- < 1 km de la ZPS (Directive Oiseaux) « La Durance » : FR9312003
- < 1 km de la ZSC (Directive habitat) « La Durance » : FR9301589

Voir carte de localisations des sites Natura 2000 ci-après.



Ligne de production La Loubière - St Julien

Localisation des sites Natura 2000

Réf : 2017_11_27-INV

Code Affaire	Numéro	Indice
Référence fichier - X/3-PROJ_CONCESSION/2017_11_27-INV-LOUBIERE/CARTOPLAN/PRO/QGIS/2017_11_27-INV-001-A_enviro.qgs		

Dessiné par : C. BLIN - Vérifié par : M. GERY
 Référence fichier - 2017_11_27-INV-001-A_enviro.qgs
 Sources : © IGN - BDORTHO ®

0 600 1200 m
 1:25 000

SCP

Figure 7 Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

f. Etendue du projet

Surface : environ **6 Ha** pour l'ensemble du projet (linéaire de canalisation + parcelles accueillant les ouvrages de la station de pompage / traitement de l'eau).

Linéaire : environ **3.5 km** de canalisations de diamètre 600 mm.

g. Période envisagée pour les travaux

La durée d'exécution est estimée à 16 mois pour l'ensemble du projet. Les travaux commenceront au plus tôt fin 2020.

Les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification des oiseaux d'avril à août) sur l'ensemble du tracé du réseau, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

Nous privilégierons une période d'assec pour les interventions au niveau du Vallat de Galance.

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux :

Pour rappel,

Liste des chauves-souris ayant justifié la désignation de la ZSC Durance :

Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Myotis blythii, Barbastella barbastellus, Miniopterus schreibersii, Myotis capaccinii, Myotis emarginatus, Myotis myotis.

Liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Massif du petit Luberon et/ou ZPS Durance :

Pyrrhocorax pyrrhocorax, Emberiza hortulana, Pernis apivorus, Milvus migrans, Milvus milvus, Neophron percnopterus, Gyps fulvus, Circaetus gallicus, Circus cyaneus, Circaetus aeruginosus, Circus cyaneus, Circus pygargus, Aquila chrysaetos, Hieraaetus fasciatus, Falco peregrinus, Bubo bubo, Caprimulgus europaeus, Coracias garrulus, Dryocopus martius, Lullula arborea, Anthus campestris, Sylvia undata, Lanius collurio, Larus michahellis, Gavia stellata, Tachybaptus ruficollis, Podiceps cristatus, Podiceps auritus, Podiceps nigricollis, Phalacrocorax carbo, Botaurus stellaris, Ixobrychus minutus, Nycticorax nycticorax, Ardeola ralloides, Bubulcus ibis, Egretta garzetta, Egretta alba, Ardea cinerea, Ardea purpurea, Ciconia nigra, Ciconia ciconia, Plegadis falcinellus, Phoenicopterus ruber, Cygnus olor, Anser albifrons, Anser anser, Tadorna tadorna, Anas penelope, Anas strepera, Anas crecca, Anas platyrhynchos, Anas acuta, Anas querquedula, Anas clypeata, Netta rufina, Aythya ferina, Aythya nyruca, Aythya fuligula, bucephala clangula, Mergus merganser, Pandoin haliaetus, Falco columbarius, Falco peregrinus, Rallus aquaticus, Porzana porzana, Porzana parva, Porzana pusilla, Gallinula chloropus, Fulica atra, Grus grus, tetrax tetrax, Himantopus himantopus, Recurvirostra avosetta, Burhinus oedicnemus, Charadrius dubuis, Charadrius hiaticula, Charadrius morinellus, Pluvialis apricaria, Vanellus vanellus, calidris minuta, Calidris alpina, Philomachus pugnax, Lymnocyptes minimus, Gallinago gallinago, Scolopax rusticola, Limosa limosa, Limosa lapponica, numenius phaeopus, Numenius arquata, tringa erythropus, Tringa totanus, tringa nebularia, Tringa ochropus, Tringa glareola, Actitis hypoleucos, larus melanocephalus, Larus ridibundus, Larus canus, Larus fuscus, Gelochelidon nilotica, Sterna caspia, Sterna hirundo, Chlidonias hybridus, Chlidonias

niger, Asio flammeus, Alcedo atthis, Dryocopus martius, Melanocorypha calandra, Calandrella brachydactyla, Luscinia svecica, Acrocephalus melanopogon, Acrocephalus paludicola,

- **le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?**

La ripisylve ne sera pas impactée au niveau de l'emplacement de l'exutoire de la purge dans la berge du vallat de Galance.

Les haies ou alignements d'arbres seront contournés.

- **y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?** (si oui joindre photos)

Non

- **l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?**

Oui, la purge se déverse dans un cours d'eau : le Vallat de Galance.

Une zone humide est située à l'amont et sera évitée.

- **des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?**

Des arbres favorables aux chiroptères ont été mis en évidence lors des Inventaires Faune Flore (printemps 2018). Ces arbres sont évités par le projet.

- **quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?**

Différentes espèces d'oiseaux ont été observées lors des Inventaires Faune Flore (printemps 2018) sur l'ensemble de la zone d'étude du projet : **Alouette lulu**, Bruant proyer, Chevêche d'Athéna, Circaète Jean-le-Blanc, **Fauvette pitchou**, Hibou moyen-duc, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Moineau soulcie, Petit-duc scops, Tourterelle des bois, Epervier d'Europe.

Parmi ces oiseaux, l'Alouette Lulu (*Lullula arborea*) et la Fauvette Pitchou (*Sylvia undata*) font partie de la liste des oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS Massif du petit Luberon et/ou ZPS Durance.

La parcelle « habitat » pouvant accueillir la fauvette pitchou (qui niche au sol) est contournée par le projet : le linéaire passe sous la route au lieu du bord de la parcelle.

Pour l'ensemble des oiseaux présents : les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification : avril à août inclus) sur l'ensemble du tracé du réseau, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

- **y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?**

Pour l'ensemble des oiseaux présents : les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps (période de nidification : avril à août inclus) sur l'ensemble du tracé du réseau, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

Rappel, liste des Insectes ayant justifié la désignation de la ZSC Durance :

Vertigo angustior, Vertigo moulinsiana, Oxygastra curtisii, coenagrion mercuriale, Euphridryas aurinia, Eriogaster catax, lucanus cervus, Osmoderma eremita, Cerambyx cerdo, Euplagia quadripunctaria.

- **y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)**

Non. Des arbres à cavité ont été identifiés proche de la zone globale du projet, mais ils ne sont pas impactés par le projet.

i. Conclusion

Le projet envisagé

- est susceptible**
- n'est pas susceptible**

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés par un bureau d'étude naturaliste sur l'ensemble de la zone du projet en 2018. Leurs préconisations ont été intégrées afin de réduire ou de supprimer les impacts du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore. Ces mesures permettent d'éviter ou de limiter au maximum d'impacter les éventuels habitats et espèces ayant valu la désignation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de travaux.

Par exemple, les zones humides sont contournées ; les haies et les alignements d'arbres sont évités ainsi que les arbres à cavité ; les travaux de pose de la conduite seront effectués en-dehors du printemps sur l'ensemble du tracé du réseau, au moins pour les volets les plus intrusifs : défrichage et terrassement.

**Fait à : Le Tholonet
Par Barbara HOWES**

